

Le 18 mars 2022

**Objet : Suivi des informations concernant la Covid-19 et autres informations**

Chers parents,

Les mesures sanitaires diminuant, voici quelques informations clarifiant certains sujets.

- ✚ **Isolement** : Les informations suivantes sont issues du site internet du gouvernement dont voici le lien. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19>

Le résumé des informations se trouve sur cette [affiche](#) datant du 12 mars 2022. Je tiens à clarifier que les 5 jours dans la colonne *12 ans et plus* représentent 5 jours de confinement si la personne est adéquatement vaccinée et durant les 5 jours suivants, la personne doit éviter les contacts avec les personnes vulnérables et porter un masque en tout temps lors de toute interaction sociale. Si la personne est non adéquatement vaccinée, elle doit s'isoler 10 jours au lieu de 5.

- ✚ **Cas contact** : Il n'est plus nécessaire de s'isoler si nous avons été en contact avec un cas positif, mais il faut surveiller ses symptômes et porter un masque en tout temps pendant 10 jours.
- ✚ **Port du masque** : Le port du masque est obligatoire dans les transports, les endroits communs et en déplacement. Il peut être retiré pour manger et seulement une fois assis en classe. Si l'élève doit circuler en classe pour quelque raison que ce soit, il doit le porter. De plus, lorsque les élèves sont en travail à leur bureau et que l'enseignant circule, les élèves devront porter leur masque. Il faut comprendre ici que l'enseignant ne sera plus à 2 mètres des élèves. Le port du masque est également exigé en éducation physique et lors d'activités sportives à moins qu'il y ait une raison de sécurité ou que l'élève doive produire un effort important ou qu'ils soient à 2 mètres les uns des autres.
- ✚ **Passeport sanitaire** : Le passeport sanitaire n'est plus exigé pour les activités parascolaires.
- ✚ **Présence à l'école après les cours** : seuls les élèves qui ont une activité parascolaire à 18h peuvent demeurer à l'école une fois les cours terminés. Ils doivent demeurer aux tables de la COOP jusqu'à leur pratique. Les élèves qui ont une activité après 18h doivent quitter l'école et revenir seulement pour l'heure

du début de leur activité. Les spectateurs (élèves et adultes) qui désirent assister à une partie peuvent arriver au maximum 30 minutes avant le début de la partie lorsqu'elle a lieu un soir de semaine. La raison de limiter l'accès à l'école est d'éviter de flâner et limiter les méfaits dans l'école.

✚ **Tenue vestimentaire** : Nous avons élargi ce qu'il est permis de porter pour les élèves cette année. Cependant, nous dénotons malheureusement beaucoup de non-respect des règles restantes. Nous demandons votre collaboration afin de vous assurer que votre jeune respecte bien les règles. Je sais nos élèves capables de comprendre qu'on ne s'habille pas à l'école comme dans un party ou à la plage. Merci de votre soutien.

✚ **Remise de la 2<sup>e</sup> communication** : La 2<sup>e</sup> communication sera disponible sur le Portail parent vers le 6 avril.

Veuillez agréer, chers parents, nos salutations distinguées.

Monique Drolet



Directrice